

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2015

---

MALADIE DE LYME - (N° 2291)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par  
M. Vannson, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« portera »,

le mot :

« porte ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.